

Souscription publique :

Bulletin à compléter et à déposer en Mairie (1) ou à la Maison des Quartiers (2).

(1) Hôtel de ville (20 bd Sadi Carnot) - Mairies annexes : Centre Administratif de Rocheville (13, av. des Ecoles), Garibondy (42, bd J.Moulin) - (2) Maison des Quartiers : Centre Administratif de Rocheville (13, av. des Ecoles), 87, rue Saint-Sauveur ou Aubarède (604, av. G. Pompidou).



MISSION

musée Bonnard

VILLE du CANNET

Contribution à l'acquisition d'œuvres d'art en vue de constituer une collection municipale Participation donnant lieu à une déduction fiscale (1)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Tél : Tél. mobile :

Fax : E-mail :

Je souscris au projet et je verse la somme de :

20 euros 50 euros 100 euros 500 euros euros

par chèque à l'ordre du Trésor public

en espèces

Je souhaite être tenu informé régulièrement de l'avancement du projet (2)

Je souhaite que ma démarche reste anonyme

Fait le :

Signature



LE CANNET
COTE D'AZUR

(1) Cette déduction représente 66% du montant du versement dans la limite de 20% du revenu imposable. Vous recevrez automatiquement votre reçu fiscal à réception de votre don, après un délai de traitement de l'ordre de 6 à 10 semaines.

(2) En application de la loi n° 78-17 « informatique et liberté » du 06/01/1978, nous vous informons du caractère facultatif de vos réponses. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant communiquées par vous.